

AVIS n° 32

Demande de permis d'implantation commerciale pour la création d'un ensemble commercial avec changement de nature d'activité commerciale d'une SCN supérieure à 2.500 m² à Beauvechain

Avis adopté le 2/03/2022

DONNÉES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis d'implantation commerciale
- *Demandeur :* Ascencio
- *Autorité compétente :* Fonctionnaire des implantations commerciales

Avis :

- *Saisine :* Fonctionnaire des implantations commerciales
 - *Référence légale :* Article 39 du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales
 - *Date de réception du dossier :* 3/02/2022
 - *Date d'examen du projet :* 4/04/2022
 - *Audition :* /
 - *Date d'approbation :* 2/03/2022
- Demandeur: /
Commune: /

Projet :

- *Localisation :* Chaussée de Louvain, 27, 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat
- *Situation au SOL / SDC :* Zone d'habitat
- *Situation au SRDC/Logic :* Agglomération: /
Bassin : Wavre-Louvain-La-Neuve en situation de sous-offre pour les achats semi-courants lourds et de forte sous-offre pour les achats semi-courants légers.
Nodule : /
- *Situation au SCD :* /

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise la création d'un nouvel ensemble commercial avec des commerces existants, d'une superficie commerciale nette de 2629 m². Il s'agit de l'implantation d'un magasin « Au jardin de Philaé » en lieu et place d'une cellule vacante anciennement occupée par un magasin d'électroménagers. Le site est couvert par deux permis socio-économiques distincts, la présente demande regroupe l'ensemble et est donc introduite comme la création d'un nouvel ensemble commercial.

Références administratives :

- *Nos références :* OC.22.32.AV ChT/cri
- *Réf. SPW Economie :* DIC/BEN005/2022-0012
- *Réf. SPW Territoire :* /
- *Réf. SPW Environnement :* /
- *Réf. Commune :* /

1. PREAMBULE

L'Observatoire du commerce, ses missions ainsi que les principes de son fonctionnement sont établis par le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales et par l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 2015 relatif à la composition et au fonctionnement de l'Observatoire du commerce et de la commission de recours des implantations commerciales.

Le décret précité, l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 2015 précisant les critères à prendre en considération lors de l'examen des projets d'implantation commerciale et l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 2015 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales et modifiant le livre 1er du Code de l'environnement, énoncent les éléments sur lesquels il doit se prononcer.

L'Observatoire du commerce se positionne sur la base des informations qui lui ont été transmises par la Direction des implantations commerciales.

Le représentant de l'administration des implantations commerciales a assisté aux débats. Il s'est abstenu dans le cadre de la délibération.

2. ANTECEDENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande a déjà été introduite une première fois en août 2021. L'Observatoire du commerce a rendu un avis favorable en date du 1^{er} octobre 2021 (OC21.152.AV). La décision aurait dû être prise le 22 décembre 2021 au plus tard, ce qui n'a pas été le cas. Dès lors la demande s'est soldée par un refus tacite. La société demanderesse a réintroduit une demande identique à celle introduite en août 2021, laquelle fait l'objet du présent avis.

3. AVIS DE L'OBSERVATOIRE DU COMMERCE

3.1. Évaluation globale

L'Observatoire du commerce a émis un avis favorable le 1^{er} octobre 2021 (OC.21.152.AV)¹ lors de l'instruction de la première demande.

Le projet est identique à celui que l'Observatoire du commerce a examiné en première instance. Aucun élément joint au présent dossier ne permet à l'Observatoire du commerce de reconsidérer son avis favorable du 1^{er} octobre 2022. Il réitère donc in extenso la motivation qui y est développée et rend un avis **favorable** sur la présente demande.



Jean Jungling,
Président de l'Observatoire du commerce

¹ Les avis de l'Observatoire du commerce sont disponibles sur le site du CESE Wallonie : https://www.cesewallonie.be/avis?i=32&t=all&a=all&c=all&m=&form_build_id=form-oxy877MDAAab7ZCw_UPrvzcrzEudgXmlejbtuo5WNIfk&form_id=AvisForm